

ÀR PREFECTURE

006-210600540-20180410-0392018-DE

Regu le 18/04/2018

ALPES MARITIMES

COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 039/2018

OBJET : Déplacement du Monument aux Morts :

L'an deux mille dix-huit, le 10 du mois d'avril à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2018.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Catherine DINI /Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Jean-Marc GIMENEZ / Sophie ESPOSITO / Mélanie MORINI / Delphine BOLLARO/ Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN/ Philippe JANIN/ Jean-Luc CAMBRA / Eddie DEGIOVANNI / Régine RODRIGUEZ / Marc LEROY.

PROCURATIONS : Françoise DAMILANO à Cathy DINI / Sonia CHAKROUNI à Romain BIANCHI / Pierre VESTRI à Jean Yves LESSATINI / Taofick FATFOUTA à Jean-christophe CENAZANDOTTI.

ABSENT :

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la nécessité de permettre à la population de rendre hommage

Considérant l'intérêt de procéder au déplacement du Monument aux morts

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Il est décidé au Conseil municipal :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter du Conseil régional un soutien financier afin de déplacer et réinstaller le Monument aux morts de la commune.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à réaliser toutes actions nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 23 Votants : 27 Absents : 0
Pour : 22 Contre : 5 Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 17/04/2018
et publication en mairie le : 20/04/2018